

AR Prefecture

063-200072080-20220607-CC20220414-DE  
Reçu le 20/06/2022  
Publié le 20/06/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 JUIN 2022

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 53

Présents : 39

Votants : 45

**N° CC2022-04-14**

**OBJET :**

**MOTION - SOUTIEN A LA  
COMMUNE DE SAINT-  
PRIEST-DES-CHAMPS  
DANS CE PROJET DE  
LIEU D'ACCUEIL POUR  
LES FEMMES VICTIMES  
DE VIOLENCES**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

**Présents :** Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; François BRUNET ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Claire LEMPEREUR ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Valérie ROCHE ; David SABY ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Cédric BOILOT ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

**Excusés :** Marc BEAUMONT ; Aurélie DEFRETIERE ; Annelise DURON ; Gilles GOUYON ; Pascale JEAN ; Jocelyne LELONG ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ;

**Rendue exécutoire :**

Transmise en Sous-Prefecture  
le :

Publiée ou notifiée  
le :

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

AR Prefecture

Exposé des motifs

063-200072080-20220607-CG20220414-DE

Reçu le 20/06/2022

Publié le 20/06/2022

La Commune de Saint Priest des Champs est propriétaire d'un ensemble de bâtiments, une ancienne colonie de vacances gérée à l'époque par l'association de « l'Amicale laïque des parents d'élèves de Vouvray Amboise » (près de Tours dans l'Indre et Loire) entre 1955 et 2017. Cette même année, l'association a cédé l'ensemble à la Commune ne pouvant plus en assurer la gestion et ne trouvant plus assez de jeunes pour venir en vacances.

La Commune recherche depuis lors une utilisation à valeur sociale pour ces bâtiments. A l'hiver 2019, répondant à une sollicitation occasionnelle du Département, des Mineurs Non Accompagnés (MNA) ont été accueillis et ce séjour s'est bien déroulé. L'ensemble des professionnels encadrants ont pu être recrutés sur le territoire, le portage était assuré par l'ANEF 63 sous la tutelle du Conseil Départemental. Les conditions d'accueil ont donné entière satisfaction du coup, l'ANEF et le CD 63 ont souhaité, dans le contexte du Grenelle des violences faites aux femmes, rechercher des locaux pour accueillir des femmes victimes de violences conjugales. Dans ces conditions un projet a été élaboré à Saint Priest des Champs en lien avec Auvergne Habitat et un portage toujours fait par l'ANEF 63.

Il est notable de rappeler que la Commune a un foyer d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes, géré par l'ADAPEI.

La vocation sociale d'accueil et d'accompagnement du territoire n'étant plus à démontrer (4 Ehpad, Foyer Logement, SAAD, SSIAD, CMPR, ADAPEI, ESAT, Combrailles Entreprendre, Micro-Crèches, ALSH, associations caritatives, relevant de l'action sociale, Covoit'santé...), la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, dans son rôle de chef de file de redynamisation de son territoire rural et hors des grands axes, souhaite soutenir un tel projet porteur de sens et d'accueil. En effet, même si les élus ont conscience des difficultés, ils souhaitent plus que tout, mettre en avant la qualité de ce cadre de vie et ne doute pas que ce dernier peut participer positivement à relancer des parcours de vie de personnes en difficultés.

Les élus souhaitent donc formaliser leur soutien à ce projet de réhabilitation d'une ancienne colonie de vacances en lieu d'accueil pour des femmes victimes de violences et ayant un enfant de moins de trois ans. L'ancienne colonie de vacances située au lieu-dit « La Croizette » à Saint Priest des Champs, où 13 logements pourraient ainsi être fait.

En l'état actuel du projet, la réhabilitation immobilière serait susceptible d'être portée par un bailleur social, Auvergne Habitat et l'animation par l'ANEF 63, association en capacité de porter une telle structure.

La Commune est prête à céder les lieux pour l'euro symbolique. La Communauté de Communes, quant à elle, est prête à porter des solutions de

**AR. Prefecture**

063-200072080-20220607-CG20220414-DE  
Reçu le 20/06/2022  
Publié le 20/06/2022

facilitations à la réalisation de ce lieu d'accueil (soutiens aux mobilités, au développement du commerce local, à l'accès à l'éducation et à la culture,...)

**Propose au Conseil Communautaire :**

- de soutenir la commune de Saint-Priest-des-Champs dans ce projet de réhabilitation d'une ancienne colonie de vacances en lieu d'accueil pour des femmes victimes de violences et ayant un enfant de moins de trois ans ;
- d'adopter la motion qui lui est soumise.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- accepte ces propositions ;
- charge M. le Président et le Directeur Général des Services de la publication et de l'exécution de cette délibération.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines, le 7 juin 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

  
Laurent Dumas